

## Contrôle et Qualité

Les contrôles non-destructifs (abrégés CND, END, NDT ou encore ZfP) ont comme donnée commune de permettre de donner un avis sur l'aptitude d'une pièce à remplir une fonction donnée, ceci sans altérer ses caractéristiques: on va qualifier, sans nécessairement quantifier, l'état d'un produit par rapport à des critères de recette.

Ces critères peuvent être déterminés de diverses manières :

La loi, par le biais de codes (code ASIT par exemple) peut rendre obligatoire le contrôle de certains objets ( récipients et conduites sous pression dans cet exemple). Le code fixe l'étendue des contrôle et les critères de réception.

Le concepteur ou le constructeur peut exiger certains contrôle en fonction des sollicitations prévues, par exemple. Le plus souvent il se référera à des normes (européennes, EN, en général) et fixera l'étendue des contrôles lui-même.

Enfin les règles de l'art suggèrent ou recommandent certains contrôles, ils s'agit d'un minimum a respecter.

Le spécialiste en END peut utilement prêter son concours afin de déterminer quels sont les contrôles les plus judicieux à mettre en oeuvre, et conseiller sur les critères d'acceptation à retenir.